

Information et conditions générales d'utilisation de Skillpartout et d'UNICUT

(En utilisant Skillpartout et UNICUT, vous acceptez les informations et conditions mentionnées ci-après.)

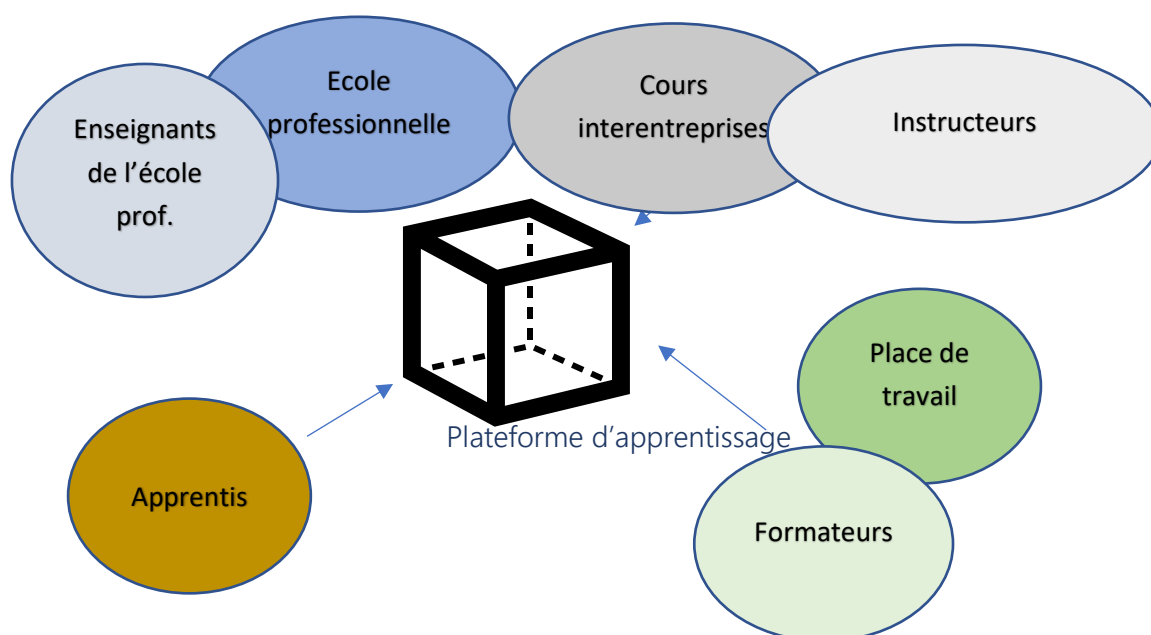
A partir de l'année scolaire 2024/25, l'IBBG met à disposition de tous les apprentis de la formation initiale « confectionneur AFP / confectionneuse AFP » et « créateur/créatrice de vêtements CFC », la plateforme d'apprentissage Skillpartout. Nous vous informons ci-après sur les avantages et les conditions d'utilisation de cette plateforme.

Pourquoi Skillpartout ?

Les apprentis d'aujourd'hui acquièrent des connaissances pratiques et théoriques sur leur lieu de travail et sont formés par de nombreux enseignants, instructeurs et formateurs à l'école professionnelle et dans les cours interentreprises. Face à ce flot d'informations, il est parfois difficile de garder une vue d'ensemble des connaissances acquises.

Skillpartout est une plateforme de portfolio électronique (regroupement du dossier de formation) qui relie les trois lieux de formation (école, entreprise formatrice, cours interentreprises). Cela signifie qu'elle offre une solution technique permettant de relier les connaissances acquises dans tous les domaines et de les partager avec d'autres apprentis ainsi qu'avec les enseignants des écoles professionnelles, les formateurs et les instructeurs, où qu'ils soient et à tout moment. La mise à disposition et le partage des données présentent des avantages pour tous les utilisateurs, comme par exemple :

- les travaux peuvent être suivis pas à pas et les erreurs peuvent être analysées ;
- les formateurs peuvent suivre les progrès d'apprentissage des apprentis ;
- les apprentis peuvent partager leurs connaissances avec d'autres apprentis.





Conditions d'utilisation / accès / coûts

Réglementation de l'accès aux données dans Skillpartout et UNICUT

Dans Skillpartout, il y a trois domaines, My Space (pour les notes personnelles, les présentations et le classement des documents), My Work (cahiers de travail - UNICUT et espaces de travail des trois lieux de formation), My Skills (documentation d'apprentissage et évaluations externes des trois lieux de formation avec lien vers le profil de compétences et le rapport de formation).

Pour utiliser Skillpartout et UNICUT, vous avez besoin d'un accès WLAN, d'un ordinateur portable avec stylo et/ou clavier. L'inscription se fait via un login personnel avec authentification à deux facteurs (App : 2FAS/QR-Code/ Datenschutzbestimmungen).

Les dossiers de formation et les évaluations externes sont liés au rapport de formation et à la grille de compétences et reflètent le niveau de formation en temps réel. Pendant la période de formation, les institutions ou personnes suivantes ont accès aux données personnelles de l'apprenti :

- | | |
|------------------------------|--|
| - Apprentis | → Apprentis |
| - Entreprise formatrice | → formateurs/formatrices de l'apprenti |
| - Ecole professionnelle | → Enseignant-e-s de l'apprenti |
| - Cours interentreprises CIE | → Instructeur/trice de l'apprenti |

A la fin de l'apprentissage, l'accès peut être/est bloqué pour l'entreprise formatrice (formateur/trice), l'école professionnelle (enseignant-e-s de l'école professionnelle), les cours interentreprises CIE (instructeur/trice), (voir également le chapitre : Coûts/ Utilisation d'UNICUT).

Coûts / Utilisation de Skillpartout

La contribution annuelle versée par apprenti à l'IBBG couvre les coûts d'utilisation du logiciel Skillpartout mis à disposition et les frais administratifs qui y sont liés (inscription, etc.). Cette contribution est facturée chaque année à l'entreprise formatrice. En cas d'interruption de l'apprentissage, aucun remboursement proportionnel ne peut être exigé. Si un-e apprenti-e interrompt son apprentissage ou si une année supplémentaire doit être effectuée en raison d'un échec à la procédure de qualification, l'IBBG n'établit pas de facture supplémentaire pour cette année supplémentaire.

Volume des données

Chaque apprenti dispose d'un volume de données de 3 GB. En cas de dépassement de ce volume de données, un espace de stockage supplémentaire peut être acheté. Les coûts supplémentaires pour l'espace mémoire supplémentaire sont déterminés par les prix actuels de Microsoft Azure, Zurich (par ex. état décembre 2020 : env. 330.00 CHF année/téraoctet, TVA comprise). Les coûts sont facturés à l'entreprise formatrice. L'entreprise formatrice est libre de refacturer les coûts à son apprenti(e).

Coûts / utilisation d'UNICUT

Sur demande, le matériel pédagogique UNICUT - BASICS (base année scolaire 2024/25, sous réserve de modifications) peut être acheté sous forme numérique pour 55.00 CHF ou sous forme de classeur à anneaux pour 84.00 CHF par l'apprenti, l'enseignant-e de l'école professionnelle ou le formateur/la formatrice. La commande se fait via le site Internet de la STF (www.stf.ch). Le paiement s'effectue par facture (utilisateur individuel). Dès que le montant facturé est payé, la licence est activée ou le livre est envoyé.



Des adaptations mineures du matériel pédagogique UNICUT digital sont mises gratuitement à la disposition des utilisateurs par la STF. De nouvelles versions avec des compléments substantiels ou d'autres adaptations peuvent être mises à la disposition des utilisateurs après paiement d'une taxe à la STF.

Les apprentis ont accès à Skillpartout et au matériel pédagogique numérique UNICUT en ligne pendant la durée de la formation initiale et, sur demande, au-delà. En d'autres termes, les données ou le profil de compétences restent à la disposition de l'apprenti même après l'apprentissage. A la fin de l'apprentissage, l'apprenti reçoit par e-mail de la société LS Lateral une demande de poursuite de l'utilisation de Skillpartout/UNICUT. Si l'apprenti le souhaite, une licence d'utilisation à vie peut être acquise à ce moment-là, comme indiqué ci-dessous. Dans ce cas, la société LS Lateral établira une facture correspondante.

Licence d'accès après la fin de l'apprentissage :

Variante I : accès au profil de compétences

. gratuit

Variante II : accès au profil de compétences et portfolio, avec des fonctions de partage

. 0.10 CHF / par personne et par mois ou

. versement unique de 30.00 CHF par utilisateur, plus TVA, pour une utilisation illimitée

Variante III : accès au profil de compétences et portfolio, avec des fonctions de partage et d'écriture (pour compléter le portfolio, etc.) :

. versement unique de 100.00 CHF par utilisateur, plus TVA, pour une utilisation illimitée, y compris 10 GB de mémoire et 200 minutes d'encodage vidéo et audio par an.

Outil pédagogique numérique UNICUT - Droit d'utilisation et droit d'auteur/responsabilité

Tous les droits d'utilisation du matériel pédagogique UNICUT sont protégés par les droits d'auteur. La copie et la diffusion du matériel pédagogique UNICUT sont interdites. Les produits dérivés issus du matériel didactique susmentionné, ainsi que la production et la distribution de plans de coupe et de documents techniques basés sur le système de coupe UNICUT, sont également interdits. Tout abus sera sanctionné.

Dans la version numérique, les enseignants sont libres de compléter les instructions données sur le plan méthodologique et didactique à l'aide d'instruments appropriés. En d'autres termes, les compléments apportés par les enseignants en classe sont possibles, mais le matériel pédagogique UNICUT ne doit pas être modifié.

L'IBBG décline toute responsabilité pour les dommages causés à des tiers en cas d'éventuelles pertes de données et de leur récupération.

L'IBBG n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des contenus d'apprentissage complétés ou des mises en œuvre méthodologiques et didactiques par les enseignants.